

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.2 Pouvoirs publics étrangers

Groupes

p.3 Aum / Aleph ■ Cercle des Amis de Bruno Gröning

p.4 FLDS

p.5 Groupe divers

p.6 La Famille

p.7 Maître Suprême Ching Hai ■ Méditation
transcendantale

p.8 Mormons ■ Mormons fondamentalistes

p.9 NXIVM

p.10 Scientologie ■ Témoins de Jéhovah

p.14 Travailleuses missionnaires

p.15 Word of Faith Fellowship

Mouvances

p.16 Développement personnel

p.17 Guérison ■ Mouvance évangélique

p.19 Pratiques non conventionnelles à visée théra-
peutique (PNCAVT)

Thèmes connexes

p.20 Exorcisme ■ Méditation

p.21 Radicalisations

p.22 Religion

p.23 Transhumanisme

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

■ LA FAMILLE

Mort de Charles Manson ■ États-Unis

Le leader du groupe La Famille et gourou meurtrier, Charles Manson, est décédé à l'âge de 83 ans. Il purgeait une peine de prison à perpétuité pour avoir incité ses disciples au meurtre...

>>> [page 6](#)

■ MÉDITATION TRANSCENDANTALE

**La Méditation transcendantale s'in-
filtre au sein de la Commission euro-
péenne ■ Europe**

Courant octobre 2017, une centaine de fonctionnaires de la Commission européenne a participé à des formations dispensées par « Méditation transcendantale – Maharishi Mahesh Yogi »...

>>> [page 7](#)

■ SCIENTOLOGIE

**L'ENM n'a pas de compte à rendre à la
Scientologie ■ France**

Le Conseil d'État a approuvé la décision de l'École nationale de la magistrature (ENM) de ne pas communiquer à la Scientologie les noms des intervenants et des participants aux formations sur les dérives sectaires...

>>> [page 10](#)

POUVOIRS PUBLICS ÉTRANGERS

Le CIAOSN publie son rapport d'activité ■ Belgique

■ Dans son rapport d'activité 2015-2016, le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) recommande une prévention accrue contre les mouvements sectaires.

La nouvelle directrice du CIAOSN, Kerstin Vanderput, constate que les mouvements sectaires n'ont pas disparu mais qu'ils sont de plus en plus petits. Auparavant la vigilance se portait sur des groupes au rayonnement international, aujourd'hui il s'agit plus d'individus qui se regroupent localement,

représentant tout de même un danger, notamment lorsqu'ils s'intéressent au domaine de la santé.

Le CIAOSN constate qu'un grand nombre de mouvements sectaires passent sous le radar de la justice si l'approche est purement pénale. Il souhaiterait une surveillance accrue du phénomène sur un plan administratif. ■

(Source : RTBF, 24/11/2017)

Lire le rapport d'activités 2015-2016 du CIAOSN : http://www.ciaosn.be/rapport_bisannuel2015-2016.pdf

■ AUM / ALEPH

Un raid de la police dans les bureaux d'Aleph ■ Japon

■ La police japonaise a procédé à une fouille dans cinq bureaux appartenant à Aleph, le principal groupe qui a succédé à Aum. Le groupe aurait recueilli des dizaines de milliers de yens de frais d'adhésion d'une femme sans qu'elle ait rempli le moindre document légalement requis.

Ces dernières années, Aleph a vu son nombre d'adeptes en constante augmentation. La police

japonaise pense que le groupe attire de plus en plus de jeunes adeptes en ne révélant jamais son caractère religieux ni ses liens avec le groupe terroriste Aum. Le mouvement organiserait des cours de yoga qui lui servirait de moyen de recrutement. ■

(Source : Japan Times, 13/11/2017)

■ CERCLE DES AMIS DE BRUNO GRÖNING

Conférence annulée à Laval ■ France

■ Au début du mois de novembre 2017, le *Courrier de la Mayenne* a attiré l'attention de ses lecteurs sur la présence, à Laval, du Cercle des Amis de Bruno Gröning, organisateur de la projection d'un documentaire intitulé « le phénomène de la guérison ». Ce mouvement a été fondé autour d'un guérisseur allemand, Bruno Gröning, ayant vécu dans la première moitié du 20e siècle.

Le Cercle multiplie les conférences dans toute la France afin de présenter un film qui « montre des malades qui auraient guéri après avoir reçu le pouvoir de Bruno Gröning, "l'un des plus grands phénomènes de notre temps" ».

La projection devait avoir lieu dans un hôtel de Laval appartenant à une chaîne dont un représentant a affirmé « découvrir avec étonnement l'activité de cette association ». « Lors de la location des salles dans nos hôtels, nous n'avons pas obligation d'avoir

connaissance de l'activité de la personne qui loue la salle, tant que celle-ci respecte la législation en vigueur » précise-t-il avant d'ajouter : « Nous allons être plus vigilants. ».

Interrogée par le journal, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Miviludes) confirme : « En réponse à un signalement, la Miviludes ne peut que mettre en garde les propriétaires sans pouvoir empêcher ces conférences ».

Cependant, d'après un article publié par un fervent défenseur du groupe sur son site, une visite de la gendarmerie à l'hôtel aurait conduit à l'annulation de la réunion et à la résiliation du contrat signé avec le Cercle. ■

(Sources : Le courrier de la Mayenne, 06.11.2017 et 09.11.2017)

FLDS (EGLISE FONDAMENTALISTE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS)

Bouleversements à Short Creek ■ États-Unis

■ Au début du mois de novembre 2017, les autorités des villes de Hildale (Utah) et de Colorado City (Arizona) formant l'enclave de Short Creek, ont accepté de payer 350 000 dollars à des victimes d'arrestations arbitraires ordonnées par des marshalls membres de la FLDS.

Six des sept marshalls de la communauté sont accusés d'avoir procédé à des arrestations abusives, omis d'enquêter sur des crimes allant du vandalisme à l'abus sexuel d'enfants et menti aux enquêteurs¹. En novembre 2016, ils devaient être suspendus sur décision des services de réglementation de la police de l'Arizona mais ayant fait appel de cette décision, ils ont obtenu le droit de rester en fonction en attendant que la date d'audience soit fixée.

Parallèlement, Donia Jessop, ex adepte de la FLDS, remportait les élections municipales de Hildale. Elle est la première femme non membre du mouvement fondamentaliste à occuper ce poste. Auparavant, c'est la FLDS qui choisissait clandestinement les candidats au conseil municipal.

Si les ex-adeptes de la FLDS se félicitent de cette élection, les membres encore fidèles à Warren Jeffs se désolent et se sentent exclus de la cité. Les « règles » qui avantageaient les membres de la communauté ont bel et bien changé comme la gestion communautaire des biens immobiliers de la ville, désormais gérées par l'État. Destabilisés par ces changements notoires auxquels ils n'ont pas cru bon s'adapter (en suivant les nouvelles règles ou en

payant des impôts fonciers), certains membres ont été expulsés et obligés à chercher refuge dans des caravanes.

Les condamnations des dirigeants pour « abus sexuel d'enfants, fraude à l'aide sociale et trafic de main-d'œuvre d'enfants ont également fragilisé le système de soutien communautaire et créé, de fait, des situations de grande précarité parmi les membres de la FLDS.

Dès son arrivée à la tête de la communauté, Warren Jeffs a instauré un régime autoritaire sur lequel il avait un contrôle absolu. La télévision et Internet ont été interdits. Pour les femmes à qui on a imposé une tenue vestimentaire et le mariage polygame, les règles se sont durcies. Bien qu'emprisonné, Warren Jeffs continue d'édicter ses règles et de punir ceux qui ne les suivent pas fidèlement. Récemment, il aurait ordonné à ses fidèles de quitter Short Creek et de s'établir dans d'autres états américains et au Mexique. ■

(Sources : Salt Lake City, 6.11.2017, Associated Press, 15.11.2017 & The Guardian, 17.11.2017)

1. Lire sur le site de l'Unadfi :

- *Dernier épisode du procès pour discrimination ?* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/dernier-episode-du-proces-pour-discrimination>

- *Démantèlement de la police de Short Creek* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/demantelement-de-la-police-de-short-creek>

La fille de Warren Jeffs raconte son calvaire ■ États-Unis

■ Dans un livre intitulé *Breaking free : How I Escaped Polygamy, the FLDS Cult, and my Father*, Warren Jeffs, Rachel Jeffs¹, fille du leader du FLDS raconte les abus perpétrés par son père à son encontre et le contrôle absolu qu'il exerce encore sur la FLDS, depuis sa cellule de la prison du Texas où il purge une peine de vingt ans de prison pour abus sexuel sur mineures.

À peine âgée de huit ans, Rachel commence à subir les assauts répétés de son père et sa mère, à qui elle s'est confiée, ne parvient pas à la protéger. Alors qu'il lui décrit le monde extérieur comme mauvais, elle se demande comment les pères de ce « monde » pourraient être pires que le sien.

On lui présente, la veille de son mariage, l'homme âgé de 25 ans qui a déjà deux épouses et que son père lui a choisi avec l'ordre de concevoir un enfant dès la nuit de noce. Le départ de Rachel en 2014 a été difficile car elle laissait derrière elle ses 47 frères et sœurs, son mari et ses trois femmes. Elle savait que plus aucun d'eux ne lui adresserait la parole, le contact avec les « apostats » étant formellement interdit.

Sans repères pour construire une vie dans le monde extérieur, elle a demandé de l'aide à des parents d'une autre communauté dissidente du FLDS.

Quelques mois après, elle rencontre puis épouse Brandon Jr Blackmore, ex membre de Bountiful, communauté FLDS de Colombie-Britannique (Canada), jugé indigne et chassé par le « prophète » Winston Blackmore, perdant sa femme et ses quatre enfants.

En novembre 2016, Brandon Jr. Blackmore et Rachel Jeffs ont tous deux témoigné, devant la Cour suprême de Colombie-Britannique, contre un couple reconnu coupable en 2017 de l'enlèvement de leur fille de 13 ans pour la marier à Warren Jeffs. La femme a interjeté appel mais la date d'audience n'a pas encore été fixée².

Selon Rachel les disciples de son père ne connaissent que ce qu'il leur dit et « son contrôle absolu n'est possible que parce qu'il a banni toutes formes de connaissance, d'éducation de base ou de contact avec quiconque s'interroge sur lui ou son infailibilité. ■

(Sources : *business Insider*, 11.11.2017, *gears of biz*, 12.11.2017, *The Vancouver Sun*, 22.11.2017)

1. Edité par HarperCollins Publishers and Blackstone, Novembre 2017

2. Lire sur le site de l'Unadfi : *Condamnation de deux membres* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/condamnation-de-deux-membres>

■ GROUPE DIVERS

Le regard d'une fille sur son père gourou ■ Canada

■ Kalina Bertin, jeune réalisatrice canadienne de 28 ans, a découvert par hasard que son père, Georges Patrick Dubie, qu'elle n'avait revu qu'à de rares occasions depuis l'âge de six ans, était le gourou d'une secte, Les Significants,

et avait été condamné pour escroquerie. Dans son documentaire *Manic*, elle étudie, à travers ses rencontres avec d'ex adeptes comment la personnalité chaotique de son père avait affecté la sienne et celle de ses deux frères et de sa sœur.

>>>

>>>

Sur son certificat de naissance, le père de Kalina Bertin porte le nom de Douglas Winter. Elle garde de ses premières années, de bons souvenirs de lui qui malgré ses nombreuses absences, était plutôt dévoué à ses enfants. Tantôt tendre tantôt colérique, elle comprendra plus tard, lorsque son frère sera diagnostiqué bipolaire que son père souffrait du même trouble. Elle est la seule des quatre enfants à en être épargné. Kalina s'est maintes fois demandé à quel point le trouble bipolaire dont souffrait son père avait pu l'amener à se penser la réincarnation du Christ et à fonder son groupe.

Les Significant, la communauté hippie qu'il a créée dans les années 1970 à Hawaï, comptait plus de 200 membres au plus fort de sa notoriété. Selon Kalina, son père était un maître dans l'art de l'affabulation. Il avait réussi à réunir autour de lui des gens aisés auxquels il faisait croire qu'ils étaient les réincarnations de personnages bibliques tels que Moïse, Marie-Madeleine... Croyant à la fin du monde, le groupe s'était préparé en volant et en cachant

plus de 100 000 dollars de marchandises, ce qui a valu une condamnation à Georges Patrick Dubie. Passé également maître dans l'art de l'escroquerie, il avait convaincu la fille de sa maîtresse de se raser la tête pour faire croire à sa guérison miraculeuse grâce à des produits naturels. Au cours de sa vie rocambolesque, il se fit passer pour un réalisateur, épousa Geri Cvitanovich, la cofondatrice d'Herbalife, qui intenta un procès aux descendants de Dubie pour récupérer l'argent qu'elle lui avait donné.

Kalina Bertin a su qu'elle avait quinze demi-frères et sœurs à la mort de son père, en 2006, assassiné par Margaret Crane, sa maîtresse et mère de cinq de ses enfants. Selon des témoignages, la conception d'enfants n'avait d'autre but que de garder leur mère sous sa coupe. Il usait de violence à leur égard. Angel Crane, l'une de ses filles partie vivre avec lui à Hawaï, a été réduite en esclavage, privée de sommeil et de nourriture et n'a reçu aucune éducation. ■

(Sources : [Le Devoir](#), 13.11.2017 & [Vice](#), 19.11.2017)

■ LA FAMILLE

Mort de Charles Manson ■ États-Unis

■ **Le leader du groupe La Famille et gourou meurtrier, Charles Manson, est décédé à l'âge de 83 ans. Il purgeait une peine de prison à perpétuité pour avoir incité ses disciples au meurtre.**

Charles Manson était arrivé en Californie au cœur des années hippie. Artiste raté, il avait fondé autour de lui une communauté essentiellement composée de jeunes femmes. Il prétendait être la réincarnation du Christ. Pour séduire ses adeptes, il prônait la liberté totale (surtout sexuelle) et la consommation de drogues.

Il interpréta dans les paroles de la chanson des Beatles, *Helter Skelter*, l'annonce d'une guerre apocalyptique entre noirs et blancs. Il imagina une série de meurtres pour entamer cette lutte en incitant plusieurs de ses disciples à tuer des habitants des

quartiers chics, et blancs, de Los Angeles.

Il fut condamné à la peine de mort avant que sa peine soit commuée en prison à vie. Il demandera des remises en liberté à de nombreuses reprises, mais en vain.

Malgré l'horreur des actes commandités et son sulfureux passé, il était l'un des prisonniers les plus célèbres des États-Unis, souvent cité dans la pop culture¹ et recevait chaque année des milliers de lettres de fans. ■

(Sources : [Ouest France](#), 20/11/2017 & [Paris Match](#), [Huffington Post](#), 20/11/2017 & [La Dépêche](#) 21/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Charles Manson superstar* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/charles-manson-superstar>

■ MAITRE SUPRÊME CHING HAI

Une chaîne de restaurant fondée par un groupe sectaire ■ France

■ Un restaurant végétarien parisien est l'un des nombreux établissements de la chaîne internationale Loving Hut appartenant à Maître Suprême Ching Hai. S'appuyant sur un article rédigé par l'UNADFI¹, le journal en ligne *Ulyces* est allé tester les plats de ce restaurant et a mené une enquête sur le groupe caché derrière cette chaîne de restaurant.

Maître Suprême Ching Hai est à la tête d'un groupe qui porte son nom, l'Association Internationale du Maître Suprême Ching Hai. Selon les sources, on compterait entre 20 000 et 500 000 membres. Elle enseigne un style de méditation (la méthode Quan Yin) comprenant des méditations sur la « Lumière intérieure et le Son intérieur ».

La gourme souhaite que tous les restaurants appliquent sa philosophie qu'elle exprime à

travers son propre média, une chaîne de télévision, diffusée notamment dans tous les restaurants. Sont retransmis des discours de la gourme et des programmes sur l'écologie et le végétarisme.

Pour la politologue britannique Patricia Thornton, l'Association Internationale du Maître Suprême Ching Hai peut être considérée comme une « cybersecte » qui assure sa promotion, son recrutement et son financement par l'intermédiaire d'Internet. ■

(Sources : *Ulyces*, Novembre 2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Une secte derrière une chaîne de restaurants* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/une-secte-derriere-une-chaîne-de-restaurants>

■ MÉDITATION TRANSCENDANTALE

La Méditation transcendantale s'infiltré au sein de la Commission européenne ■ Europe

■ Courant octobre 2017, une centaine de fonctionnaires de la Commission européenne a participé à des formations dispensées par « Méditation transcendantale – Maharishi Mahesh Yogi ».

Une conférence d'introduction à cette formation, référencée dans le système interne de formation « EU Learn », a vite pris des allures « commerciales ». On a expliqué aux stagiaires que la méthode de Maharishi Mahesh Yogi leur permettrait d'éviter le burn-out ou les AVC, mais ils ont rapidement senti que le but était de les amener à poursuivre la formation en dehors de la Commission (le coût du second rendez-vous s'élève à 900€). Cette proposition a offusqué les

stagiaires qui ont préféré quitter la salle.

Le service des ressources humaines peine à expliquer la présence de cette « formation » dans la base de données des formations professionnelles de la Commission, pourtant si des fonctionnaires ont choisi cette « formation » c'est parce qu'elle y figurait. L'administration se défend en indiquant que la série de conférences du mois d'octobre portant sur la méditation était une initiative du syndicat « Solidarité européenne » et qu'elle n'a pas pour habitude d'interférer avec les activités syndicales.

Les vives réactions des stagiaires ont permis de faire retirer la Méditation transcendantale de la base de données des formations de la Commission

>>>

>>>

européenne. De son côté, l'administration de la Commission a assuré qu'elle rappellera aux organisations syndicales que « leurs initiatives en matière de conférences doivent respecter le principe

de neutralité de la fonction publique et s'inscrire dans le respect des valeurs énoncées dans la Charte des droits fondamentaux ». ■

(Source : Luxemburger Wurt, 20/11/2017)

■ MORMONS

Un partenariat avec la mairie de Paris ? ■ France

■ **La direction des affaires culturelles de la mairie de Paris envisage de signer un partenariat avec Familysearch, un portail internet de généalogie détenu par l'église mormone.**

Cet accord devra permettre à la mairie de Paris de réaliser une économie sur un projet qui s'avère coûteux. Familysearch deviendrait l'un des rares opérateurs à

détenir des sources généalogiques de parisiens mises à disposition sur son site. ■

(Source : La revue française de généalogie, 21/11/2017)

Lire sur le site de l'UNADFI, *L'industrie du baptême posthume* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/l-industrie-du-bapteme-posthume>

■ MORMONS FONDAMENTALISTES

Arrêté après une cavale de 15 ans ■ Mexique

■ **Dans le cadre d'une opération conjointe avec le FBI, les forces de l'ordre mexicaines ont lancé un raid sur les trois propriétés d'Orson William Black Jr, leader d'une secte polygame, recherché depuis 2003 suite à des accusations de pédophilie sur deux mineures dans l'État de l'Arizona. Il a été arrêté avec 25 autres personnes vivant illégalement au Mexique. Orson Black a été extradé vers les Etats-Unis où il est aujourd'hui détenu. Les autres se sont réfugiés à Short Creek (enclave du FLDS).**

Leur arrestation a été l'aboutissement d'une enquête qui a débuté en septembre, après la découverte, dans l'une des propriétés du groupe, des corps de trois jeunes hommes âgés entre 15 et 23 ans. Deux des victimes, Robert et Michael, sont les fils d'Orson Black, la troisième, Jesse est son beau-fils. Les enquêteurs se sont interrogés sur le comportement étrange des membres du groupe qui

n'ont pas réclamé les corps après leur identification et sur le fait qu'aucun des morts n'avait de certificat de naissance.

L'enquête a révélé que Black était employé par un cartel de la drogue et que les trois jeunes hommes avaient été assassinés lors d'un règlement de compte.

Orson William Black Jr est un membre dissident de l'Eglise Fondamentaliste des Saints des Derniers Jours (FLDS). Dans les années 1990, il s'est auto-proclamé prophète et a fondé son propre groupe, la Comuna, à Colorado City, en Arizona. Il pratique également la polygamie et se considère comme un archange qui communique directement avec Dieu.

Black a épousé les deux filles d'un patriarche du FLDS ; l'une d'elle n'avait que 12 ans. Leur sœur, Pennie qui collaborait avec la police depuis sa fuite vers le Mexique, est à l'origine de la plainte pour

>>>

>>>

relations sexuelles avec des mineures.

Mais début 2017, les accusations portées contre lui ont été abandonnées par la justice de l'Arizona. Selon Pennie, si le procureur général de l'Arizona ne rétablit pas les accusations d'abus sexuels

sur enfants à l'encontre de Black, il risque d'être rapidement libéré. ■

(Sources : The Guardian 11.11.2017, Camaraderie Limited 06.11.17, Salt Lake Tib, 11.11.2017, News.com.au, 11.11.2017, Rolling Stone, 08.11.2017)

NXIVM

Des nouvelles révélations sur NXIVM ■ États-Unis

■ Depuis la parution, en octobre dernier, d'un article du *New York Times*¹ levant le voile sur le groupe NXIVM, les révélations et témoignages affluent révélant le rôle de certains membres du groupe, notamment celui de l'actrice Allison Mack.

Dans une interview au *Sun*, Franck Parlato, ancien membre de NXIVM et aujourd'hui auteur d'un blog dénonçant les pratiques et les agissements du groupe, a mis en lumière le rôle d'Allison Mack au sein du groupe. Elle aurait officié en tant que bras droit du gourou Keith Raniere et œuvré au recrutement de femmes destinées à devenir les esclaves sexuelles du leader. C'est elle qui aurait créé au sein de NXIVM la « sororité DOS » (du latin Dominus obsequium sororium signifiant le maître des esclaves femmes) au sein de laquelle les femmes étaient soumises à un régime strict et à une pratique intensive de la course à pied. L'un des rites d'entrée dans la sororité était un marquage au fer rouge des initiales du gourou ou d'Allison Mack.

Pour Parlato, Allison Mack serait à la fois bourreau et victime car sous l'emprise totale de Keith Raniere. Ce dernier est depuis longtemps suspecté de viols mais n'a jamais été inquiété par la justice malgré le dépôt de plusieurs plaintes. Cependant avec l'agitation médiatique des derniers mois et la recrudescence des témoignages, l'étau semble se resserrer autour de lui. Le blog de Franck Parlato a permis à de nombreuses personnes de prendre conscience des pratiques sectaires du groupe et pour certains de le fuir.

Le journal *Vice* a donné la parole à une ex-adepte, Sarah Edmonson, qui est revenue sur ses années au sein de NXIVM. Elle a commencé par une formation de cinq jours sur les conseils d'une connaissance. Elle en est sortie très soulagée avec le besoin de poursuivre pour résoudre d'autres problèmes. Elle devenait dépendante de ces formations. Pour elle, le fait de payer cher une formation aide à se persuader de ses bienfaits.

Plus tard Sarah Edmonson devient plus active dans le groupe : elle recrute de plus en plus de personnes et ouvre une succursale à Vancouver. Elle prend part à l'élaboration de pratiques punitives et est le témoin de leur application. Les membres devaient atteindre des objectifs sous peine de sanctions.

Puis Sarah est entrée au sein de la sororité secrète. Keith Raniere y enseigne aux femmes qu'elles sont perçues comme faibles, sans caractère et se comportant comme des princesses. Selon le gourou, ces éléments permettent la création et la continuité des inégalités hommes/femmes.

Avec le recul, Sarah Edmonson constate que son adhésion au groupe a été progressive avec toujours plus de contraintes et de chantage en tout genre dans un groupe d'où la fuite semblait impossible. ■

(Sources: PurePeople, 09/11/2017 & Voici 09/11/2017 & Vice, 16/11/2017 & Rolling Stone, 21/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le groupe de développement personnel cache un groupe sectaire* : <http://www.unadfi.org/le-groupe-de-developpement-personnel-cache-un-groupe-sectaire>

SCIENTOLOGIE

L'ENM n'a pas de compte à rendre à la Scientologie ■ France

■ Le Conseil d'État a approuvé la décision de l'École nationale de la magistrature (ENM) de ne pas communiquer à la Scientologie les noms des intervenants et des participants aux formations sur les dérives sectaires.

Le Conseil d'Etat contredit ainsi la décision d'un tribunal administratif qui avait invalidé le refus de communication de l'ENM en se fondant sur l'argumentation du mouvement mettant en cause l'impartialité des magistrats concernés par des affaires impliquant la Scientologie et étant intervenu durant ces formations.

A l'origine, la Scientologie avait demandé à l'ENM de lui fournir les programmes des formations sur les mouvements sectaires de 1998 à 2012 ainsi que la liste des intervenants et des participants, les exposés, synthèses et rapports des intervenants. La

Commission d'accès aux documents administratifs avait rendu en juillet 2012 un avis défavorable sur la communication de l'identité des participants.

Pour le Conseil d'État, la divulgation de l'identité des intervenants et des inscrits à cette formation serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes. ■

(Source : [Legalis.net](http://www.legalis.net), 22/11/2017)

Lire la décision du Conseil d'État : <https://www.legalis.net/jurisprudences/conseil-detat-10eme-9eme-ch-reunies-decision-du-8-novembre-2017/>

Lire sur le site de l'UNADFI, *Les scientologues français s'en prennent à l'École nationale de la magistrature* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/les-scientologues-francais-s-en-prennent-a-l-ecole-nationale-de-la-magistrature>

TÉMOINS DE JÉHOVAH

Publication d'un rapport concernant deux décès par défaut de transfusion sanguine ■ Canada

■ En octobre 2016, deux femmes appartenant aux Témoins de Jéhovah, Eloïse Dupuis¹ et Mirlande Cadet², sont décédées après avoir refusé des transfusions sanguines. Le 14 novembre dernier, le bureau du coroner a rendu public ses rapports d'investigation censés apporter un éclairage sur les causes et circonstances de ces deux disparitions. Ces publications ont déclenché un grand nombre de réactions au Canada.

Le rapport

Le coroner Luc Malouin a constaté que, dans les deux cas, le personnel médical avait informé les patientes et leur famille de l'importance d'une transfusion

sanguine pour les sauver et des conséquences que pourrait avoir un refus. Les patientes ont malgré tout maintenu leur refus alors que, pour Eloïse Dupuis, les médecins avaient pris la précaution de l'informer des risques à l'insu de sa famille. Luc Malouin fonde son argumentation sur un article du Code civil qui reconnaît le droit pour une personne majeure, saine d'esprit et consciente, de refuser un traitement médical et sur les dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne qui protège la liberté de conscience et de religion. Elle aurait donc fait un choix libre et éclairé et n'aurait subi aucune pression induite. Le coroner affirme que la communauté religieuse n'a pas eu d'influence dans le dossier. Il n'y aurait pas eu de pression sur le

>>>

>>>

personnel médical. Une amie de la famille membre des Témoins de Jéhovah aurait rencontré une seule fois des médecins pour leur transmettre des documents proposant des solutions alternatives aux transfusions sanguines. Les médecins n'auraient pas été influencés par cet entretien.

En outre, le coroner recommande dans son rapport d'améliorer les mesures à prendre dans le cas d'un accouchement pour les patientes qui refusent les transfusions sanguines, et demande au ministère de la Santé et des services sociaux de prendre connaissance de son rapport et de le diffuser à tous les établissements de santé du Québec prenant en charge la grossesse et l'accouchement.

Dans une déclaration transmise à la presse, les Témoins de Jéhovah ont exprimé leur reconnaissance pour les conclusions du rapport.

Les réactions

Pour la tante d'Eloïse Dupuis ce rapport est fait de manière à ne pas heurter la Watchtower. Elle en pointe des incohérences comme, par exemple, le fait que les médecins ont demandé à Eloïse si elle souhaitait une transfusion les 6 et 7 octobre 2016 alors qu'il est indiqué plus loin qu'elle était dans un état semi-comateux du 6 au 10 octobre. Cet élément remet en cause la notion de consentement libre et éclairé.

Michel Morin, avocat et auteur du livre *Ils ont tué Eloïse Dupuis* à paraître en 2018, ne croit pas que la jeune Témoin de Jéhovah ait donné un consentement libre et éclairé. Pour lui, on a dit et répété à Eloïse qu'elle serait rejetée par sa famille et ne pourrait pas aller au paradis si elle acceptait une transfusion. Le consentement d'un Témoin de Jéhovah ne peut ainsi être libre et éclairé.

L'avocat constitutionnaliste, Guy Bertrand, déplore quant à lui que les autorités médicales ne se soient pas précipitées devant les tribunaux. Selon lui, c'est la cour qui aurait dû trancher si la liberté de croyance devait primer sur le droit à la vie. En outre les droits de l'enfant auraient également pu être défendus devant la justice. En effet l'enfant a droit à la sécurité y compris à celle de sa mère. ■

(Sources : Radio Canada, 14/11/2017 & Le Droit 14/11/2017 & Droit-Inc 15/11/2017 & Le Devoir 15/11/2017 & 18/11/2017 & Journal de Montréal 15/11/2017 & Le Soleil 15/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Morte par conviction* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/morte-par-conviction>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Québec, une autre femme morte en couche* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/quebec-une-autre-femme-morte-en-couche>

Lire sur le site de l'UNADFI, *Un Témoin de Jéhovah peut-il en toute liberté exercer sa conscience personnelle dans le choix de produits sanguins ?* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/temoins-de-jehovah-decryptage-2>

La justice doit-elle s'immiscer dans les conflits internes ? ■ Canada

■ Suite à l'affaire Randy Wall¹, protestant contre son exclusion de sa communauté, la congrégation des Témoins de Jéhovah de Highwood (Canada) a sollicité la Cour suprême du Canada pour statuer sur le droit des tribunaux canadiens d'examiner l'exclusion de l'un de leurs membres. La Cour suprême a estimé que les tribunaux n'ont pas à

se mêler des décisions internes rendues par un groupe religieux.

L'appel de la congrégation a attiré l'attention d'experts juridiques et de communautés religieuses. Douze groupes religieux, politiques et de libertés civiles étaient présents au tribunal pour faire valoir que la justice n'avait pas à interférer dans les

>>>

>>>

décisions d'adhésion à des organismes religieux. Selon eux, les conséquences d'une telle ingérence seraient préjudiciables à l'autodétermination des groupes religieux et risqueraient d'avoir de profondes implications pour la séparation de l'Église et de l'État.

Si la justice canadienne essaie d'éviter d'intervenir dans ce genre de débat, elle a, néanmoins, déjà eu à statuer sur des affaires similaires. Si elle reconnaît « la capacité autonome des associations bénévoles religieuses et privées à diriger leurs propres affaires et à dicter qui peut et ne peut pas être membre d'une congrégation », elle a « toutefois déterminé qu'il est possible d'intervenir dans des cas particuliers lorsqu'une décision d'appartenance porte sur la propriété ou les droits civils ». L'affaire Randy Wall

répond, selon l'intéressé, à ces conditions car son exclusion lui a fait perdre sa clientèle essentiellement composée de Témoins de Jéhovah et lui a fait subir de « graves dommages économiques ». La congrégation a, quant à elle, fait valoir qu'elle n'a pas demandé ou forcé ses membres à boycotter les affaires de Wall. Les gens ont choisi de le faire en accord avec leurs convictions religieuses. L'avocat de la congrégation a ajouté qu'elle laisse la porte ouverte à Randy Wall s'il désire être réintégré. ■

(Source : IPolitic, 02.11.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Conséquences économiques de l'exclusion chez les Témoins de Jéhovah* <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/consequences-economiques-de-l-exclusion-chez-les-temoins-de-jehovah>

Les Témoins de Jéhovah condamnés à payer ■ États-Unis

■ **La cour d'appel de Californie a confirmé le 9 novembre 2017 la décision du tribunal de San Diego qui avait condamné la Watchtower Bible and Tract Society à payer 4000 dollars d'amende par jour jusqu'à ce qu'elle produise les documents internes demandés par l'avocat d'Osbaldo Padron dans le cadre d'une affaire d'abus sexuel. Selon Irwin Zalkin, l'avocat de Padron, sachant que la condamnation initiale remonte au 16 avril 2016, l'addition des indemnités journalières dues par les Témoins de Jéhovah depuis cette date atteindraient plus de deux millions de dollars.**

Osbaldo Padron, agressé sexuellement pendant son enfance par Gonzalo Campos, un membre haut placé de sa congrégation, reproche à la Watchtower Bible and Tract Society de n'avoir pris aucune mesure pour empêcher Campos de nuire alors qu'elle avait été informée des autres abus sexuels qu'il avait commis. Au contraire, elle a continué de le promouvoir à des postes élevés qui ont conduit à sa rencontre avec Osbaldo Padron.

Suite à un accord de confidentialité passé avec la Watchtower, Irwin Zalkin avait obtenu des documents internes du groupe. Mais en 2015, quand il en a demandé d'autres, l'organisation a refusé de les produire. Zalkin voulait démontrer la dissimulation institutionnelle des abus sexuels d'enfants au sein du groupe. Selon des documents internes de la Watchtower depuis au moins 1989, la politique du groupe appelle les anciens à ne pas faire appel à la police en cas de violence sur enfant. En 1997, la Watchtower a envoyé une lettre d'instruction à tous les Anciens des États-Unis leur demandant de lui rapporter par écrit tous les cas d'abus sexuels commis par un membre occupant un poste à responsabilité.

La Watchtower refuse de communiquer tout document supplémentaire car la demande de Zalkin et Padron violerait le droit à la vie privée des personnes qui y sont mentionnées.

Si la Watchtower refuse de se conformer à la

>>>

>>>

décision du tribunal, les juges se réservent le droit de la débouter et de rendre une décision en faveur de Padron. ■

(Sources : NBC 7 San Diego, 10.11.2017 & Reveal, 16.11.2017)

Lire sur le site de l'Unadfi : *La Watchtower fait tout pour ne pas payer* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/la-watchtower-fait-tout-pour-ne-pas-payer>

Abus sexuels : « Aucune autorité ne prévaut sur celle de Dieu » ■ États-Unis

■ Pour les Témoins de Jéhovah, aucune autorité ne prime celle de Dieu. Leur politique basée sur les Ecritures bibliques n'a qu'un seul but, vivre selon sa volonté. Même en cas d'abus sexuels sur mineur, le respect des lois de Dieu passe au-dessus des lois des hommes. Objets de pressions dans le monde entier pour avoir dissimulé de nombreux cas d'abus sexuels, les Témoins de Jéhovah réaffirment la position du mouvement sur le sujet par la voix de Gary Breaux, un de leur haut dignitaire : « Nous ne changerons jamais notre position biblique sur ce sujet ».

Ainsi, aux anciens confrontés au d'un cas d'un enfant abusé sexuellement, la direction du mouvement recommande de ne pas prendre de mesures contre un coreligionnaire sans avoir au préalable des aveux de sa part ou le témoignage de deux personnes présentes au moment des faits. Ils appuient leur position sur Deutéronome 19:15 : « Aucun témoin ne peut condamner un autre pour une erreur ou un péché qu'il puisse commettre. Sur le témoignage de deux témoins, ou sur le témoignage de trois témoins, l'affaire devrait être établie. »

Selon les informations fournies par *Reveal News*, depuis au moins 1989, la Watchtower aurait donné pour consigne aux anciens de ne pas révéler les cas

d'abus sexuels à la police ni aux autres membres de leur congrégation.

La Watchtower arrivera-t-elle à tenir longtemps cette politique ? Aux Etats-Unis elle doit faire face à des dizaines de poursuites menées par des avocats au nom de victimes présumées d'abus sexuels. En Angleterre¹ et en Australie ce sont les pouvoirs publics qui ont décidé d'enquêter sur la dissimulation des abus sexuels par le groupe. La commission d'enquête australienne qui a rendu son rapport en novembre 2016² a révélé que sur les 1 006 agresseurs d'enfants recensés dans les documents internes du groupe aucun n'avait été dénoncé à la police. Enfin au Canada, la Watchtower doit faire face à deux recours collectifs menés par des victimes d'abus sexuels. ■

(Source: *Reveal News*, 09.11.2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *La Charity Commission a rendu son rapport* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/la-charity-commission-rendu-son-rapport>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Commission Royale d'enquête sur les abus sexuels sur mineurs au sein des Témoins de Jéhovah* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/commission-royale-d-enquete-sur-les-abus-sexuels-sur-mineurs-au-sein-des-temoins>

Des victimes d'abus sexuels se mobilisent ■ Grande-Bretagne

■ Début novembre, des ex-Témoins de Jéhovah victimes d'abus sexuels dans leur enfance, ont confié anonymement à la BBC qu'il est très courant dans les congrégations Témoins de Jéhovah de dissuader les victimes d'abus sexuels de porter plainte.

Une jeune femme originaire de Worcestershire le confirme. Abusée par un ami de son frère pendant son enfance, elle a été contrainte de se taire sous la pression de ses parents et d'anciens de sa congrégation.

Une autre victime, Louise Palmer, a osé sortir de l'ombre lors d'un entretien filmé. Violée par son frère à partir de l'âge de quatre ans, les anciens l'ont dissuadée de dénoncer les faits à la police pour ne

pas « porter atteinte à Jéhovah ».

Selon les victimes interrogées par la journaliste de la BBC, les règles de l'organisation protègent les auteurs d'abus sexuels. En particulier la « règle des deux témoins » qui exige la présence de deux témoins oculaires pour reconnaître les faits. Elles ajoutent que l'organisation décourage les interactions avec les autorités extérieures et dissuade les victimes de porter plainte contre un autre membre du groupe sous peine de se faire excommunier.

Selon Kathleen Hallisey, une avocate spécialisée dans les violences faites aux enfants, il pourrait y avoir des milliers de victimes qui se taisent encore. ■

(Source : BBC, 20.11.2017)

TRAVAILLEUSES MISSIONNAIRES

L'association soupçonnée de travail illégal ■ France

■ La représentante légale de l'association des Travailleuses missionnaires¹ a été mise en examen le 9 novembre pour « emploi d'étrangers démunis d'une autorisation de travail » et « recours à personne exerçant un travail dissimulé ».

En octobre 2015, l'Inspection du travail signale au parquet d'Épinal qu'elle ne perçoit aucune cotisation salariale d'un restaurant de Domrémy-la-Pucelle (Vosges) géré par l'association qui, de son côté, ne verse aucun salaire.

Parallèlement, des enquêtes ont été ouvertes par les parquets de Lisieux et de Marseille, relatives à la gestion d'autres restaurants par la même association. Les investigations conduites par l'Office central de lutte contre le travail illégal ont abouti au regroupement à Épinal de toutes les procédures. La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Miviludes) avait, pour sa part, reçu six plaintes pour « traite d'êtres humains aux fins de travail forcé ».

L'association employait dans ses restaurants des jeunes femmes originaires d'Afrique et d'Asie accueillies en France par les Travailleuses missionnaires. Elles pensaient entrer dans un ordre religieux mais cette structure n'en est jamais devenu un.

L'association sera jugée par le tribunal correctionnel en qualité de personne morale. Le parquet d'Épinal espère que le procès pourra s'ouvrir avant l'été 2018. ■

(Sources : Le Figaro & La Provence, 15/11/2017 & Vosges Matin, 16/11/2017 & Ouest France, 19/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Famille Missionnaire Donum Dei / Restaurants Eau Vive* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/formation-professionnelle/famille-missionnaire-donum-dei-restaurants-eau-vive>

Lire d'autres articles sur le site de l'UNADFI : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/travailleuses-missionnaires-eau-vive>

Main basse sur les enfants ■ États-Unis

■ Menant depuis de longs mois une enquête approfondie sur la base de témoignages d'anciens membres de Word of Faith Fellowship, l'*Associated Press (AP)* vient de révéler comment le groupe a réussi à soustraire plusieurs enfants à leurs parents pour les faire élever par des adeptes. Dans de nombreux cas, ces enfants avaient même été ligüés contre leurs parents.

Pour garder la main mise sur les enfants, Jane Whaley, la leader de Word of Faith Fellowship, exerce un contrôle constant sur eux. Ils sont éduqués dans des écoles du groupe, ont très peu de contacts avec l'extérieur, ont l'interdiction de regarder la télévision, ne fêtent pas Noël et leur anniversaire. Toute violation de ces règles est attribuée au démon et est sanctionnée par un « dynamitage », des coups et des cris censés les chasser. Malgré cela, les enfants sont tenus de toujours faire bonne figure pour ne pas nuire à la réputation du groupe.

Trois mères célibataires, racontent comment Laura Bridges, adepte du groupe, profitant de sa profession de greffière, avait court-circuité un système d'accueil social. Toutes trois avaient en commun d'avoir été condamnées à de courtes peines de prison. Profitant de leur situation, Laura Bridges leur avait offert de garder temporairement leurs enfants en attendant qu'elles en sortent. Une fois libre, aucune d'elle n'a pu récupérer son enfant, dont la garde permanente avait été obtenue par la famille Bridges.

L'une d'elle, Keela Blanton bataille depuis 2008 pour reprendre l'un de ses quatre enfants, condamnée à deux mois de prison, elle croyait avoir confié temporairement son bébé à Laura Bridges, mais à sa sortie elle n'a pu le récupérer et a seulement obtenu une garde conjointe avec le couple Bridges. Keela Blanton constata qu'après chaque visite chez le couple, l'enfant revenait très anxieux et portait parfois des traces de coups. Évalué par un expert,

l'enfant présentait tous « les signes d'emprise et de lavage de cerveau ». Durant la bataille judiciaire, Keela Blanton a subi de si nombreuses pressions de la part du groupe, qu'elle fit une tentative de suicide.

En 2014, si le juge a reconnu que Laura Bridges avait outrepassé ses fonctions en profitant de son poste pour se faire confier les enfants de personnes en détresse, il lui en donna quand même la garde exclusive. Plusieurs fois, le groupe a usé de son influence pour mettre des enfants sous sa coupe.

Shana Muse en a fait les frais. En proie à des problèmes de drogue, elle fut convaincue par ses sœurs de rejoindre l'Église afin d'y trouver de l'aide. Mais les séances de « dynamitage » subies par ses quatre enfants et d'autres membres de la secte l'on poussée à rompre avec le groupe en 2002. Ayant fait part à Kent Covington, à la fois son employeur et haut dignitaire de l'Église, de son intention de partir avec ses enfants, le soir même, elle trouva sa maison vide. Elle signala leur kidnapping à la police locale. Les dirigeants du groupe, ainsi que sa propre sœur en profitèrent pour expliquer que la garde des enfants leur avait été confiée car leur mère les maltraitait. Déstabilisée, Shana Muse laissa ses enfants aux soins des Covington qui lui firent signer ce qu'elle pensait être un accord de garde temporaire. Deux mois plus tard, lorsqu'elle revint chercher ses enfants, elle découvrit qu'elle leur avait donné la garde exclusive. Bien décidée à se défendre, elle entama une longue bataille judiciaire, au cours de laquelle la violence institutionnalisée de l'Église fut mise en évidence. Les enfants de Shana furent retirés aux Covington et placés en famille d'accueil. A ce jour, trois des quatre enfants de Shana Muse ont quitté Word of Faith et ont rejoint leur mère. Sa sœur s'est également retirée et regrette encore d'avoir témoigné contre elle. ■

(Source : Fox News, 13.11.2017)

■ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Appel rejeté dans l'affaire Lavigne ■ Canada

■ Les trois accusés dans l'affaire du décès de Chantal Lavigne, survenu en juillet 2011, ont vu leur demande d'appel rejetée par la cour d'appel de Québec. Chantal Lavigne est décédée alors qu'elle participait à un séminaire de développement personnel. Elle a succombé après avoir perdu connaissance lors d'une séance de sudation qui avait duré plus de sept heures.

À l'automne 2015, Gabriel Frechette organisatrice de ce rassemblement, Ginette Duclos et Gérald Fontaine, ses assistants, ont été condamnés à trois de prison pour la leader et deux ans pour ses complices¹.

La cour d'appel ayant rejeté leur appel, ils ont dû se présenter aux autorités carcérales. Les trois accusés peuvent encore se tourner vers la Cour suprême du Canada, une possibilité que n'écartent pas leurs avocats. ■

(Sources : La Presse, 08/11/2017 & Le Journal de Montréal 08/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Gabrielle Fréchette et ses acolytes accusés de négligence criminelle* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/gabrielle-frechette>

■ GUÉRISON

La requête en arrêt des procédures de Jean-François Labrie rejetée ■ Canada

■ Le procès du révérend et pseudo-guérisseur Jean François Labrie est suspendu alors que son avocat avait demandé l'arrêt pur et simple des procédures, arguant qu'en tant que ministre du culte son client était tenu au secret professionnel. Ce leader de l'église Inter-Foi de North Hatley est accusé de pratique illégale de la médecine et fait face à 21 chefs d'accusation.

Prétendant avoir un don de guérisseur par imposition des mains, il avait diagnostiqué des maladies et prescrit des médicaments sans être inscrit au

tableau de l'ordre du Collège des médecins.

Son avocat avait invoqué le secret sacramental pour demander un arrêt des procédures que le juge Vancchestin a rejeté car aucune des trois plaignantes n'était venue le consulter dans le cadre de ses activités spirituelles mais bien comme guérisseur. L'avocat de l'accusé a fait savoir qu'il allait faire appel de cette décision. Le procès reprendra une fois que la Cour d'appel aura statué. ■

(Sources : Ici Radio Canada, 09/11/2017 & 21/11/2017 & TVA Nouvelles 21/11/2017)

■ MOUVANCE EVANGÉLIQUE

Le boom des églises évangéliques au Brésil ■ Brésil

■ Malgré les nombreux scandales financiers qui les entachent, les églises évangéliques connaissent un succès phénoménal au Brésil. Dans un pays touché par la pire crise économique de son histoire, les gens se tournent vers l'espoir d'un enrichissement personnel promis par l'évangile de la prospérité, croyance pentecôtiste selon laquelle des actions telles que le don et la prière peuvent mener à la richesse.

Tout comme aux Etats-Unis, les pasteurs pentecôtistes représentent le modèle de la réussite. Ils n'éprouvent aucun scrupule à s'enrichir grâce aux dons de leurs fidèles et à la vente de produits dérivés, comme Silas Malafaia, richissime pasteur de l'Assemblée de Dieu dans la Victoire du Christ qui compte 4 000 fidèles. Selon lui, « les pasteurs devraient être indemnisés en fonction de la taille de leurs ministères ».

L'évangile de la prospérité s'est répandu rapidement dans les quartiers pauvres au détriment du

catholicisme en forte perte de vitesse dans le pays. Aujourd'hui un quart de la population brésilienne est pentecôtiste et son poids politique est devenu si important qu'il est mis à contribution pour faire avancer leurs valeurs conservatrices (refus de l'avortement, pression contre les droits des homosexuels). En 2015, un sondage a classé l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu (Eurd) comme cinquième institution la plus influente du Brésil, au-dessus de la présidence. L'actuel maire de Rio qui est un évêque de l'Eurd n'est autre que le neveu d'Edir Macedo, le fondateur de l'Eurd.

Cependant, d'autres branches du protestantisme ne voient pas l'évangile de la prospérité d'un bon œil, comparant les promesses d'enrichissement personnel à la vente des indulgences par l'Eglise catholique au 16e siècle (le commerce des indulgences fut le déclencheur de la Réforme protestante).

Les églises pentecôtistes quant à elles ont décidé de

>>>

>>>

se démarquer les unes des autres en faisant étalage de leurs richesses et de leur pouvoir. Sur ce terrain, c'est l'Eurd qui l'emporte avec l'ouverture en 2014 à Sao Paulo d'un complexe immobilier somptueux, comportant un auditorium de 12 000 places, ainsi que son propre service de sécurité. Censée être une reconstitution du temple de Salomon, cette construction justifierait également la richesse de l'Eurd qui, « comme Salomon, a reçu de Dieu la sagesse et la richesse ». Cette ostentation sert aussi à faire oublier les scandales financiers qui ont éclaboussé Edir Macedo. En 1992, il a été condamné

pour charlatanisme ; son église est également soupçonnée d'avoir siphonné des millions de dollars destinés à la charité. Macedo n'est pas le seul prédicateur à avoir maille à partir avec la justice. Les pasteurs de l'Eglise apostolique du Christ réincarné ont été condamnés en 2007 pour blanchiment d'argent aux États-Unis. En 2017, Eduardo Cunha, un éminent pentecôtiste et homme politique de premier rang au Brésil a été condamné à la prison ferme dans une affaire de corruption. ■

(Source : The Washington Post, 31.11.2017)

Pasteur abuseur, trois nouvelles victimes ■ Canada

■ **Wayne Marlon Jones, fondateur de l'Église baptiste spirituelle unie (United Spiritual Baptiste Church), accusé en 2014 d'avoir abusé financièrement et sexuellement d'une femme entre 2011 et 2013¹, a comparu devant le tribunal de Toronto fin octobre 2017. La plaignante a été rejointe par trois autres femmes qui se sont manifestées après les premières accusations, pour des faits s'étant déroulés entre 1986 et 1996.**

Abusant de la crédulité de ses victimes, le pasteur présentait les rapports sexuels comme « un rite d'exorcisme intrinsèque à la foi charismatique trinidadienne², dont le but était de purifier ses adeptes des mauvais esprits ».

La première plaignante se croyant victime d'un mauvais sort a accepté le « rite » prescrit par le pasteur.

En deux ans, il serait venu près de 30 fois chez elle.

Les victimes ont témoigné de rituels religieux peu orthodoxes mêlant culte synchrétique africain, sorcellerie caribéenne, période de jeûne avec prise de boisson à base de stupéfiant d'après l'une des plaignantes. Après en avoir bu un soir chez le pasteur, elle s'est réveillée le lendemain matin en sous-vêtements, mais sans aucun souvenir.

Toutes ses victimes avaient pour point commun d'avoir peur des pouvoirs surnaturels du pasteur. ■

(Source : The Star, 26.10.2017)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Pasteur abuseur* : <http://www.unadfi.org/pasteur-abuseur>

2 Le pasteur est originaire de l'île de Trinidad.

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCAVT)

La pénurie de médecins ouvre la voie aux thérapies alternatives ■ France

■ La désertification médicale s'accroît en France et favorise la multiplication d'offres de « thérapeutes » autoproclamés ne possédant aucun diplôme d'État.

La Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Miviludes) recense plus de 4 000 psychothérapeutes hors réglementation et 300 médecins en lien avec une mouvance sectaire¹. Les principales victimes de ces thérapeutes sont des personnes souffrant de maladies graves ou chroniques, contextuellement vulnérables. Les patients se tournent vers ces « thérapeutes », qui se revendiquent spécialiste du bien-être, car ils rencontrent des problèmes pour trouver un médecin, obtenir un rendez-vous ou ne sont pas satisfaits du temps que leur accorde leur médecin.

L'appellation « thérapeutes », qui n'est pas protégée (seul « psychothérapeute » l'est), est trompeuse. Certains exercent sous d'autres titres tels que « psychopraticiens » ou « psychothérapeutes hors réglementation ». Ces différents thérapeutes se regroupent souvent en « centre de bien-être » entretenant alors une confusion avec les maisons médicales de santé. Ils utilisent un langage pseudo-scientifique qui leur donne une certaine autorité. L'Ordre des médecins ne peut intervenir que si un médecin est en cause mais ne peut rien faire en cas d'infraction d'une personne pratiquant des thérapies alternatives. Seul un signalement de dérive sectaire est alors possible.

Serge Blisko, président de la Miviludes, met en avant les formations aux différentes pratiques alternatives qui ne font pas l'objet d'une certification. Ces formations sont en pleine augmentation et sont facilement accessibles aux chômeurs ou personnes en reconversion professionnelle et même, pour certaines, proposées par Pôle Emploi.

Les futurs « thérapeutes » peuvent bénéficier du financement de leur formation par le biais des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces formations, souvent très courtes, leur permettent d'arriver très vite sur le marché alors que le domaine médical requiert en général de nombreuses années d'études. Des milliers de nouveaux thérapeutes se retrouvent ainsi sur le marché et séduisent habilement des patients déçus par le système de santé conventionnel.

Nicolas Pinsault, kinésithérapeute, constate que lorsque des faits s'opposent à une croyance, c'est généralement la croyance qui l'emporte et qu'il est bien plus pénible de constater qu'une thérapie ne fonctionne pas que de continuer à croire qu'elle peut être efficace. ■

(Source : Le Figaro, 30/10/2017 & Allo Med'Actu, 31/10/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un constat alarmant* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/un-constat-alarmant>

EXORCISME

La Prophétesse d'une secte condamnée pour violence lors d'un exorcisme

■ Côte d'Ivoire

■ Le 16 novembre 2017, le tribunal correctionnel d'Agboville a condamné Céline Atto Yo à six mois de prison avec sursis et 100 000 Francs CFA pour coups et blessures ayant entraîné une incapacité de 20 jours sur une adolescente conduite par son père pour être exorcisée. Le père ainsi que deux disciples de la prophétesse ont été condamnés à une peine similaire.

Suspectée par son père d'être une sorcière, Jessica Amaffé Ago, élève en terminale, avait été conduite chez la prophétesse pour un exorcisme. Le père n'a

pas réagi quand cette dernière a soumis sa fille à des pratiques violentes et dégradantes : attachée à un gros pneu en plein soleil, des brûlures aux bras lui ont été infligées. Ce sont des témoins de la scène qui l'ont libérée et lui ont permis d'aller porter plainte contre ses bourreaux.

Le juge a prévenu que toute nouvelle violence de la part de la gourelle sera sanctionnée par de la prison ferme. ■

(Source : Abidjan TV, 17.11.2017)

MÉDITATION

Méditation de pleine conscience ■ International

■ Le journal *Forbes*, dans son édition *Life Style* du 5 novembre 2017, se fait l'écho d'une étude australienne¹ remettant en cause le sérieux des études scientifiques menées depuis 20 ans sur l'impact de la méditation de pleine conscience sur la santé. Cette étude met en évidence l'absence d'essai randomisé, de protocole en double aveugle et dénonce l'exploitation marketing de la Méditation de pleine conscience.

L'article de *Forbes* s'appuie sur d'autres études pour étayer ses propos quant au manque de rigueur

scientifique et cite même John Kabat Zin, le principal promoteur de la pleine conscience, qui corroborerait le manque de sérieux des études en reconnaissant que : « toutes ces recherches ont aidé à populariser la méditation de pleine conscience, même si beaucoup d'entre elles ne respectaient pas les plus hautes exigences scientifiques. »

L'article dénonce aussi l'exploitation mercantile de la méditation de pleine conscience qui serait une duperie. Présenté comme laïque, elle serait directement issue du premier degré de pratique enseigné

>>>

>>>

gratuitement dans la plupart des centres bouddhiques.

Si le sérieux de l'étude australienne citée par l'article de *Forbes* ne fait pas de doute, on peut s'étonner de voir, dans ce même article, les effets positifs de la Méditation transcendantale mis en valeur face à l'inefficacité de la méditation de

pleine conscience. ■

(Source : *Forbes*, 05.11.2017)

1. Réalisée sous la conduite de Nicholas Van Dam, psychologue clinicien et chercheur à l'université de Melbourne, l'étude intitulée « Mind the hype » (Attention au battage médiatique) a été publiée le 10 octobre 2017 dans la revue scientifique *Perspective on psychological science*

À savoir

Méditation transcendantale versus Méditation de pleine conscience

Même si les remarques de l'auteur de l'article, Jo Cohen, semblent justifiées, il faut noter ses liens avec la Méditation transcendantale. Se présentant comme consultant pour la société SelfCompetence basée à Luxembourg, il est surtout un fervent promoteur de la Méditation Transcendantale (MT). Sur ses sites personnels *Management-vedique.com* et *La-voie-de-l-ayurveda.com*, il en vante plus que largement les mérites. Récemment il a suivi une formation au Brain Research Institute lui-même rattaché au Maharishi University of Management, université de la MT.

La concurrence est rude sur le marché de la méditation...

■ RADICALISATIONS

Tirer les leçons du passé ■ États-Unis

■ **Les leçons tirées de l'étude des cultes apocalyptiques des années 1970 pourraient-elles être utiles dans la prévention du recrutement par Daech ? C'est la question que se sont posée le *New York Times* et *Retro Report*, dans un article et une vidéo mis en ligne le 5 novembre 2017.**

Charles Strozier, directeur du centre sur le terrorisme du John Jay College, explique que certains jeunes hommes, en fonction du contexte dans lequel ils vivent, peuvent développer un sentiment de rejet face à la société s'ils se sentent isolés, délaissés ou injustement traités par celle-ci. Ils deviennent ainsi des proies faciles pour l'État islamique qui va user d'une rhétorique manichéenne tournant autour de l'opposition bons/méchants, justice/injustice et de raccourcis simplificateurs les amenant à penser que

les choses qui ne vont pas dans le monde et dans leur vie sont intimement liées. C'est ce type de pensée et la propagande diffusée sur Internet qui ont convaincu, en 2015, neuf habitants de Minneapolis d'origine somalienne, de partir en Syrie. Ils ont été arrêtés et emprisonnés par le FBI. Interrogée par *Retro Report*, la mère d'Abdirizak Warsame, l'un des jeunes hommes radicalisés, a déclaré que son fils avait été peu à peu endoctriné par des vidéos de propagande qui l'avaient persuadé que l'accès au paradis pour lui et sa famille passait obligatoirement par un voyage en Syrie.

Faisant le parallèle avec l'endoctrinement sectaire, Leslie Wagner-Wilson, ex-adepte du Temple du Peuple, explique que l'on n'entre pas volontairement dans une secte, mais on se fait recruter, sou-

>>>

>>>

vent dans une période de vulnérabilité. En ce qui la concerne, elle voulait sortir sa sœur de la drogue. Elle a cru en l'utopie socialiste de Jim Jones, celui qui prétendait être la réincarnation de Lénine et de Dieu. Il apparaissait comme le défenseur des minorités et le moralisateur d'une société dans laquelle il promettait de bannir la pauvreté, l'injustice et la guerre. En 1977, pour fuir ses détracteurs, il convainc 2 000 adeptes de tout laisser pour fonder une communauté à Guyana. Très rapidement, les adeptes ont déchanté et la paranoïa du gourou n'a fait que croître. Sa tactique pour les maintenir dans la peur fut d'exagérer l'idée d'une persécution extérieure en faisant tirer des coups de feu dans la forêt et, quand un groupe d'officiels américains est venu pour enquêter sur des soupçons d'abus, Jones a ordonné à ses adeptes de les attaquer, puis les a persuadés de commettre, selon ses propres dires, un « suicide révolutionnaire » en buvant une boisson empoisonnée.

Pour Charles Strozier, il existe de nombreuses similitudes entre le leader d'Isis, Al-Baghdadi, et Jones. Comme Jones il se prétend issu d'un héritage divin, il pousse ses adeptes au sacrifice dans une guerre sainte contre l'Occident. Il ajoute que tous les groupes extrémistes qui se tournent vers la violence sont animés par l'espoir de l'ultime rédemption par le martyr. Comme ailleurs dans le monde, l'État américain tente de mettre au point des programmes de « déradicalisation ». Ainsi, la cour de District du

Minnesota a fait appel à Daniel Koeber, fondateur de l'institut allemand d'étude de la radicalisation et de « déradicalisation » de Berlin. Ce dernier explique que la « déradicalisation » doit obligatoirement passer de l'abandon d'une pensée unique et simplificatrice à l'adoption d'une pensée élargie et d'un point de vue ouvert sur le monde. Il est également indispensable de faire comprendre qu'il n'y a pas de réponse facile aux problèmes individuels. Il faut exploiter leurs centres d'intérêt, les amener à percevoir qu'ils peuvent être plus utiles à la communauté musulmane qu'aux terroristes.

Il faut trouver le déclencheur qui les fera sortir du groupe. Pour Leslie Wagner-Wilson, l'ex-adepte du Temple du Peuple, ce fut la peur de perdre son fils. Ayant émis ses doutes sur le fonctionnement du groupe dans une lettre interceptée par Jim Jones, elle fut soumise à une séance d'humiliation publique au cours de laquelle sa propre famille la traîna plus bas que terre pour avoir osé douter de Jones. Prenant son fils avec elle, elle s'enfuit du camp le jour même du massacre de 900 autres adeptes, dont les membres de sa famille. ■

(Source : [New York Times](#), 05.11.2017)

Visionner la vidéo en anglais, sous-titrée en anglais : <https://www.nytimes.com/video/us/100000005534679/isis-doomsday-cults-1970s.html?rref=collection%2Fcolumn%2Fretro-report>

RELIGION

Après MormonLeaks voici FaithLeaks ■ États-Unis

■ L'année dernière une organisation à but non lucratif a créé MormonLeaks¹, un site qui permettait de publier des documents volés au sein de l'église mormone. Cette organisation va aujourd'hui s'étendre aux autres religions avec la création de FaithLeaks.

Avec FaithLeaks, les créateurs souhaitent publier des documents qui méritent d'être rendus publics.

Ils partent du principe que la transparence freine la corruption et les abus. Les sources qui fourniront les documents auront la possibilité de rester anonymes. ■

(Source: [The Salt Lake Tribune](#), 06/11/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *MormonLeaks versus Mormons* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/mormonleaks-versus-mormons>

■ TRANSHUMANISME

Way of Future : première église de transhumanisme ? ■ États-Unis

■ Anthony Levandowski, ancien cadre de Google, a fondé l'église Way of the Future. Elle est censée préparer l'avènement d'un Dieu né de l'intelligence artificielle.

Cette église souhaite préparer la transition technologique car selon son fondateur la machine va devenir plus intelligente que l'homme et dirigera bientôt la Terre. Le mouvement a été déclaré comme organisation religieuse à but non lucratif auprès de l'*Internal Revenue Service*, l'administration fiscale américaine. Les documents fournis indiquent que les activités du groupe se concentreront sur la « réalisation, l'acceptation et l'adoration d'une divinité basée sur l'intelligence artificielle développée par

le matériel informatique et les logiciels ». Ce mouvement s'appuie sur une croyance répandue dans la Silicon Valley : la « singularité » qui postule que le progrès technologique est si rapide que les humains n'auraient bientôt plus la capacité de le contrôler, de le comprendre et de réagir à temps.

Selon les statuts de Way of the Future, Anthony Levandowski a le quasi contrôle de la religion et en sera doyen jusqu'à sa mort ou sa démission.

Dans le manifeste de l'église, le fondateur pense qu'il est important que les machines sachent qui sont leurs « sympathisants », suggérant que seuls ceux qui croient en « elles » seront sauvés. ■

(Sources : Wired, 15/11/2017 & 20 minutes, 16/11/2017)

Dons & Abonnements



JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER
NUMÉRO DE BULLES**
(CLIQUEZ ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENVOYER À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY